

Contraception (stérilet ou implant)

Avantage MC - Demande d'intervention

La MC intervient jusqu'à 150 € tous les 3 ans pour un stérilet ou un implant contraceptif. Elle rembourse également jusqu'à 50 € par an pour tout type de contraceptif masculin et féminin.

Plus d'infos : mc.be/contraception



Envoyer ce document : facile avec l'app Ma MC!

À compléter par le bénéficiaire

Compléter ou coller une vignette

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Numéro de registre national : _____

Rue et n° : _____

CP et localité : _____

Tél. ou GSM : _____

E-mail : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

À compléter par le prestataire

Je soussigné(e) _____ gynécologue, atteste avoir posé un stérilet ou un implant contraceptif chez la patiente mentionnée ci-dessus, en date du ____ / ____ / ____

Le matériel a été fourni par mes soins pour un montant de , €

Identification du produit : _____

Le matériel a été délivré par une pharmacie (joindre le justificatif BVAC remis par le pharmacien).

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

Cachet du prestataire :

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer.

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Janvier 2023.

EN SAVOIR PLUS ?

Appelez le 081 81 28 28 ou adressez-vous à votre conseiller via mc.be/contact

